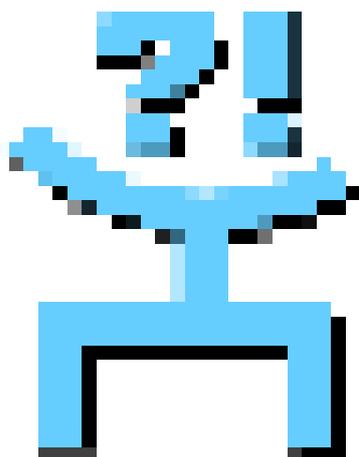


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4516>



Guide FSU de l'action sociale Inter-ministérielle 2014

- SNES académique de Dijon - Informations professionnelles - Action sociale -



Date de mise en ligne : lundi 27 janvier 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

L'action sociale inter-ministérielle (ASI) est une partie importante de l'action sociale dans l'Éducation Nationale au côté de l'action sociale d'initiative académique (ASIA) et des CDAS.

L'action sociale inter-ministérielle (ASI) concerne :

- - Restauration du personnel
- Chèques-vacances
- Participation aux frais de séjour des enfants allant en centres de loisirs sans hébergement
- Participation aux frais de séjour des enfants allant en centres de vacances avec hébergement
- Participation aux frais de séjour des enfants allant en séjours linguistiques
- Participation aux frais de séjour des enfants allant en séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif
- Participation aux frais de séjour dans les centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France pour les enfants qui accompagnent leurs parents
- Prestations séjours d'enfants : taux applicables aux agents des DDI
- -Aide aux parents en repos
- Aide aux retraités - Aide au maintien à domicile des fonctionnaires retraités de l'Etat
- Restauration des retraités – Possibilités d'accès aux restaurants de l'administration
- Aide aux personnes handicapées – Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans
- Aide aux personnes handicapées – Participation aux frais de séjour des enfants handicapés de moins de 20 ans accompagnant leurs parents dans les centres familiaux de vacances agréés ou des gîtes de France
- Aide aux personnes handicapées - Participation aux frais de séjour en centre de vacances spécialisés pour handicapés
- Aide aux personnes handicapées – Allocation spéciale pour enfants atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité et poursuivant des études ou un apprentissage au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans
- Aides à l'installation des personnels (A.I.P.)
- â€” Garantie des Risques Locatifs
- Prestation pour la garde des jeunes enfants CESU 0/6 ans

La FSU édite un guide qu'elle met à la disposition de tous les agents. Télécharger ci-dessous ce guide :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Guide FSU de ASI 2014